



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0078**

Objet : Compte-rendu annuel 2020 (de mai à décembre) du
groupement Sud Isère sur le traitement et la valorisation
des déchets

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

11 AVR. 2022

et affichage le

11 AVR. 2022

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil
communautaire de la communauté de communes Le
Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur
Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22
mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia
BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François
BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG,
Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François
CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile
CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS,
Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN,
Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe
GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent
GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène
JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé
LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-
Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara
MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON,
Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-
MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier
ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI,
Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence
THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU,
Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe
BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à
Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François
CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès
DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie
TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle
MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE,
Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à
Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe
ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Afin d'optimiser et de réduire les coûts de traitement des déchets, 2 groupements de commandes ont été constitués le 6 novembre 2018 afin de participer au renouvellement des outils industriels de traitement du site Athanor à savoir, le centre de tri des déchets recyclables et l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

Ce sont ainsi 7 collectivités du Sud Isère représentant 259 communes et 730 000 habitants qui ont mutualisé leurs forces pour garantir la pérennité technique et financière de ces sites de traitement.

Chaque année, un compte-rendu annuel d'activités vient sanctionner le travail réalisé dans le cadre de ce groupement. Le document présenté en pièce jointe correspond au premier rapport de ce type établi de mai à décembre 2020 uniquement car les marchés passés dans le cadre de cette coopération ont démarré à compter du 1^{er} mai 2020.

Il contient :

- La présentation des sites actuels
- La présentation succincte du groupement de commandes
- Le déroulé des projets de construction et leur état d'avancement
- Le fonctionnement de chaque exutoire entre mai et décembre 2020 et les perspectives 2021
- La politique commerciale de Grenoble Alpes Métropole pour les apports extérieurs

Conformément à la convention de groupement de commandes et au rapport de la Cour Régionale des Comptes, il est nécessaire de présenter ce compte-rendu annuel aux organes délibérant de chaque EPCI.

Ainsi, Monsieur le Président propose de prendre acte du contenu de ce compte-rendu d'activités 2020 (de mai à décembre) du groupement Sud Isère relatif au traitement et à la valorisation des déchets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

28 MARS 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COMPTE-RENDU ANNUEL GROUPEMENT SUD-ISERE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

[2020]

DE MAI A DECEMBRE



Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0078-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

SOMMAIRE

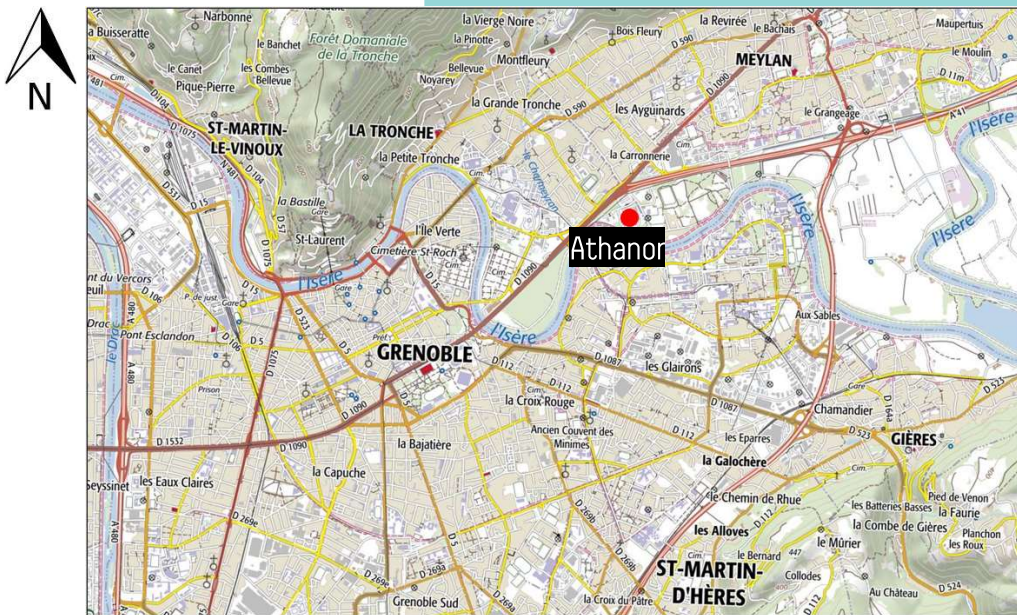
I.	LES INSTALLATIONS ACTUELLES	5
	LE CENTRE DE TRI	6
	L'USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	7
	LE POSTE DE CONTRÔLE ET PESAGE.....	8
II.	GROUPEMENTS DE COMMANDES.....	9
	LES 7 TERRITOIRES ENGAGES ENSEMBLE	9
	PROJETS DE RECONSTRUCTION.....	11
III.	CENTRE DE TRI.....	13
	EXPLOITATION	13
	• Tonnages triés et recyclés	13
	• Prévisionnel 2021	15
	• Ajustements contractuels.....	16
	• Perspectives.....	16
	CENTRE DE TRI	17
	CONSTRUCTION.....	17
	• Démarrage de l'opération	17
	• Ajustements contractuels.....	19
	• Perspectives.....	19
IV.	USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE	21
	EXPLOITATION	21
	• Tonnages traités et quantités d'énergie valorisée	21
	• Prévisionnel 2021	23
	• Perspectives d'ajustements contractuels.....	24
	• Suivi de la conformité réglementaire de l'usine et du site.....	25
	CONSTRUCTION.....	27
	• Perspectives.....	27
V.	POLITIQUE COMMERCIALE.....	29
	ANNEXE.....	31

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0078-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

I. LES INSTALLATIONS ACTUELLES

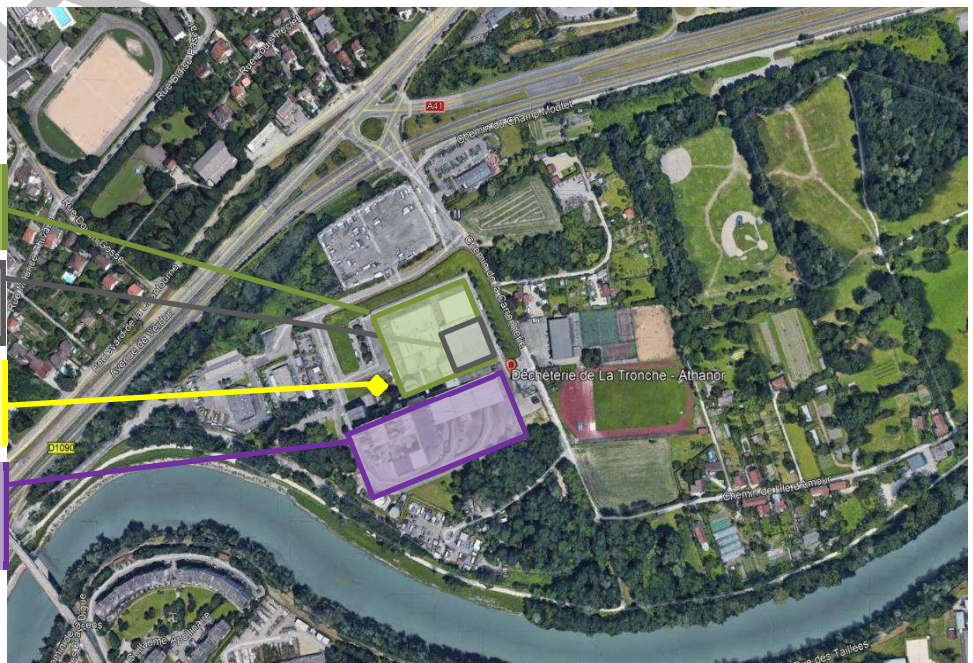
Le site Athanor est situé chemin de la Tuilerie, sur la commune de La Tronche. Il comprend le centre de tri, l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE), un poste de pesage à l'entrée du site et une déchèterie.

Il est desservi par les voies rapides urbaines, à la jonction de l'A41 avec l'avenue de Verdun, en entrée d'agglomération. Au-delà des limites de Grenoble-Alpes Métropole, il s'agit surtout d'une situation centrale pour le territoire desservi historiquement



Localisation géographique du site

- Centre de tri
- Déchèterie
- Poste de pesage
- Usine d'incinération et de valorisation énergétique



LE CENTRE DE TRI



Le centre de tri et de recyclage des déchets ménagers

Après la mise en service d'un premier centre de tri dès 1989 qui triait les ordures en mélange pour limiter la saturation de l'incinérateur, l'installation a évolué dès 1994 pour trier les déchets recyclables collectés séparément. Le procédé de tri a ensuite été modernisé en 2002 et reconstruit en 2013 pour s'adapter aux évolutions des déchets à trier en lien avec les changements de consignes de tri données aux habitants. Sans refonte structurelle de l'installation, celle-ci a encore évolué en 2016 pour s'adapter à l'extension du tri à tous les emballages plastiques et enfin en 2018 pour répondre à l'extension du tri aux petits emballages métalliques.

La ligne de tri permet la séparation des matériaux avant leur expédition vers les filières de recyclage. Sa capacité actuelle est comprise entre 35 et 40 000 tonnes/an.

À l'issue du tri, les déchets ne pouvant faire l'objet d'un recyclage sont acheminés par convoyeur vers l'usine d'incinération voisine pour produire du chauffage et de l'électricité.

LE CENTRE DE TRI EST GERE PAR DALKIA WASTENERGY.
IL EMPLOIE 60 SALARIES.

L'USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mise en service à l'origine en 1972 afin de traiter les déchets en quantité croissante et pour chauffer l'hôpital, l'usine d'incinération et de valorisation énergétique a été rénovée et mise aux normes régulièrement, entre 1993 et 1996 puis en 2005 et 2006.

Elle traite les refus du centre de tri et du centre de compostage, les ordures ménagères résiduelles, certains déchets combustibles des déchèteries ou des activités économiques, ainsi que les déchets hospitaliers à risques infectieux soumis à des règles sanitaires strictes.

La capacité annuelle de l'installation est de 185 000 tonnes réparties sur 3 fours de 8 tonnes/heure chacun.

L'UIVE EST GEREE PAR LA COMPAGNIE DE CHAUFFAGE (CCIAG).

ELLE EMPLOIE 45 SALARIES.

L'unité produit de l'électricité et de la chaleur par cogénération. L'installation est historiquement raccordée au réseau de chauffage urbain principal de l'agglomération, propriété de Grenoble-Alpes Métropole. Une chaufferie d'appoint et de secours, comprenant deux chaudières, jumelée aux installations d'incinération, fait partie de l'équipement. Elle complète la production de chaleur de l'UIVE et des centrales de production alimentant le réseau de chauffage urbain principal. L'énergie thermique issue des déchets et fournie au réseau de chauffage urbain est d'environ 300 GWh/an, soit le tiers des besoins annuels du réseau de chauffage urbain qui alimente 90 000 équivalents logements. L'électricité produite représente 30 GWh/an, dont la moitié est autoconsommée et l'autre moitié vendue à EDF. Ainsi l'unité présente l'un des meilleurs taux de valorisation énergétique sur le plan national (cf. chapitre UIVE).



LE POSTE DE CONTRÔLE ET PESAGE



Situé à l'entrée du site Athanor, le poste de pesage contrôle l'ensemble des entrées et sorties du site.

Chaque camion passe par un pont-bascule pour être pesé en entrée et en sortie. Un contrôle systématique de non-radioactivité du chargement est effectué.

Pour une parfaite maîtrise des flux entrants et sortants, le poste de contrôle et pesage est géré directement par le personnel de Grenoble-Alpes Métropole.

Les agents de pesage assurent l'accueil des transporteurs et des usagers et visiteurs du site, leur contrôle et leur orientation, en lien avec les exploitants. Ils conduisent les équipements de contrôle d'accès et de pesage, barrières et bornes d'accès, ponts-bascules, à l'aide du système informatique de supervision. Ils contribuent aussi à la mise en œuvre des procédures de sécurité.

Ils s'assurent notamment que chaque camion est pesé et orienté vers le bon quai de chargement ou déchargement, entre incinérateur et centre de tri.

Le suivi d'activité du site ainsi que la facturation reposent sur les données de pesage qui regroupent notamment les informations de provenance ou de destination, de nature et de poids des flux.

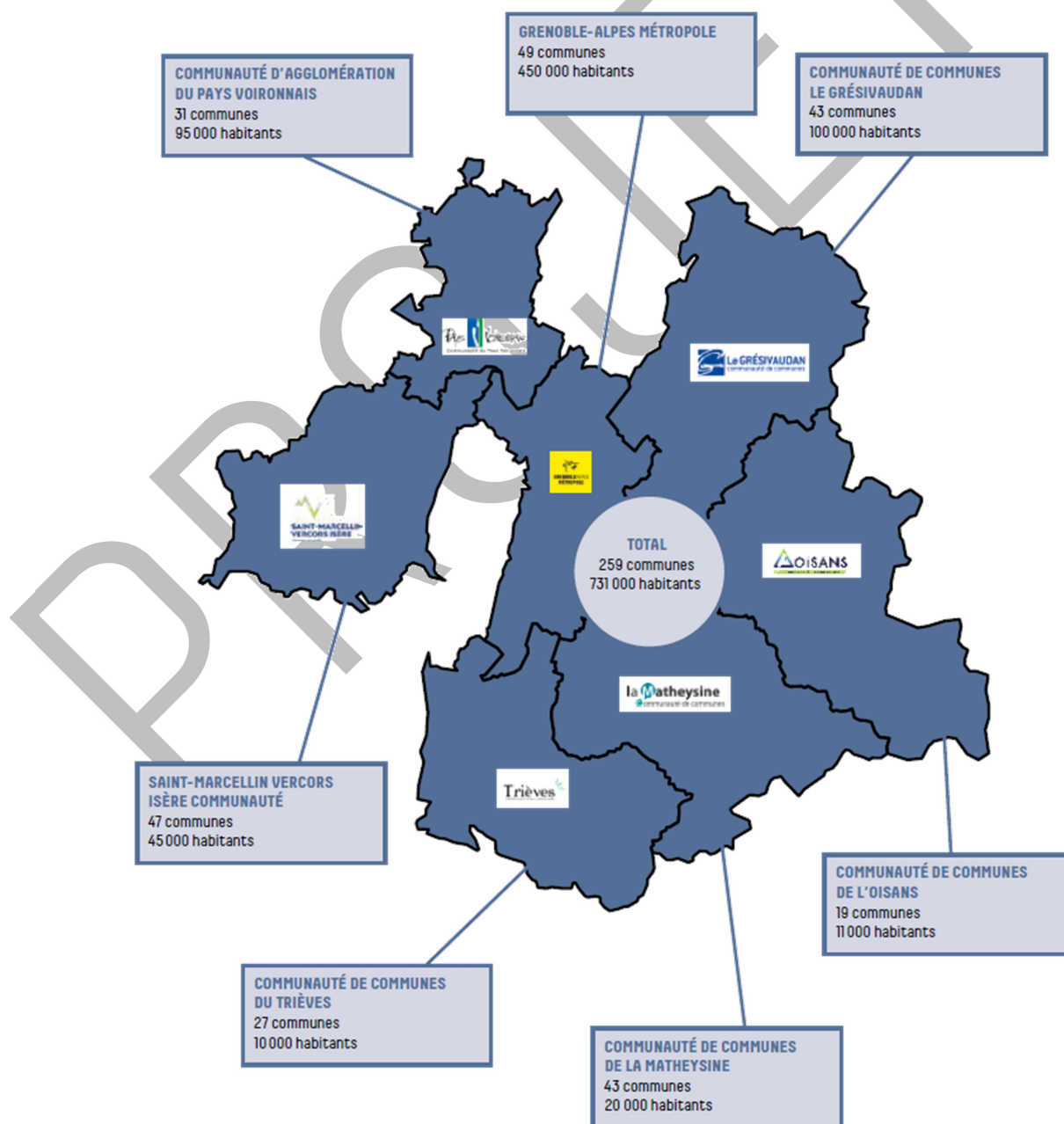
Pour pouvoir être contrôlées puis exploitées, les données de pesage sont mises à disposition des apporteurs quotidiennement dans un logiciel accessible à distance. En 2020, une consultation a été lancée afin de changer de logiciel, l'actuel devenant obsolète. L'année 2021 devrait voir la mise en œuvre d'un nouveau logiciel.

II. GROUPEMENTS DE COMMANDES

Deux groupements de commandes ont été constitués le 6 novembre 2018 pour la modernisation et la gestion partenariale du centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) d'Athanor à La Tronche, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

LES 7 TERRITOIRES ENGAGES ENSEMBLE

Le groupement de commandes du centre de tri est composé des 7 collectivités présentées sur la carte suivante. Le groupement de commandes de l'UIVE était constitué en 2020 des mêmes EPCI à l'exception de SMVIC (qui a rejoint le groupement en 2021).



Dans le cadre de cette mutualisation, les groupements portent solidairement les deux outils de traitement des déchets et les contrats associés à leur gestion.

Le coordonnateur des groupements de commandes est Grenoble-Alpes Métropole, qui est notamment chargée de la gestion des marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement après leur attribution par la CAO de groupement. Le fonctionnement des groupements de commandes est encadré par un comité technique (COTECH réunissant les techniciens chargés de la gestion des déchets de chaque territoire), qui assure le suivi général de l'application des conventions de groupement et des marchés passés dans ce cadre et qui rend compte régulièrement de ses travaux au comité de pilotage (COFIL réunissant les élus délégués au groupement sur le traitement des déchets).

Le COTECH se réunit au minimum une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire.

Le COFIL se réunit au minimum une fois par an ou à la demande d'un de ses membres.

Les réunions suivantes se sont tenues en 2020 :

2020	Réunions du COTECH	Réunions du COFIL / de la CAO
		20 janvier
		6 février (CAO attribution MPPG ¹ centre de tri)
		26 février (CAO attribution marché d'exploitation UIVE)
	13 mai	
	3 juin	
	3 juillet	
	22 septembre	
	9 octobre	
	6 novembre	16 novembre

¹ Marché Public Global de Performance

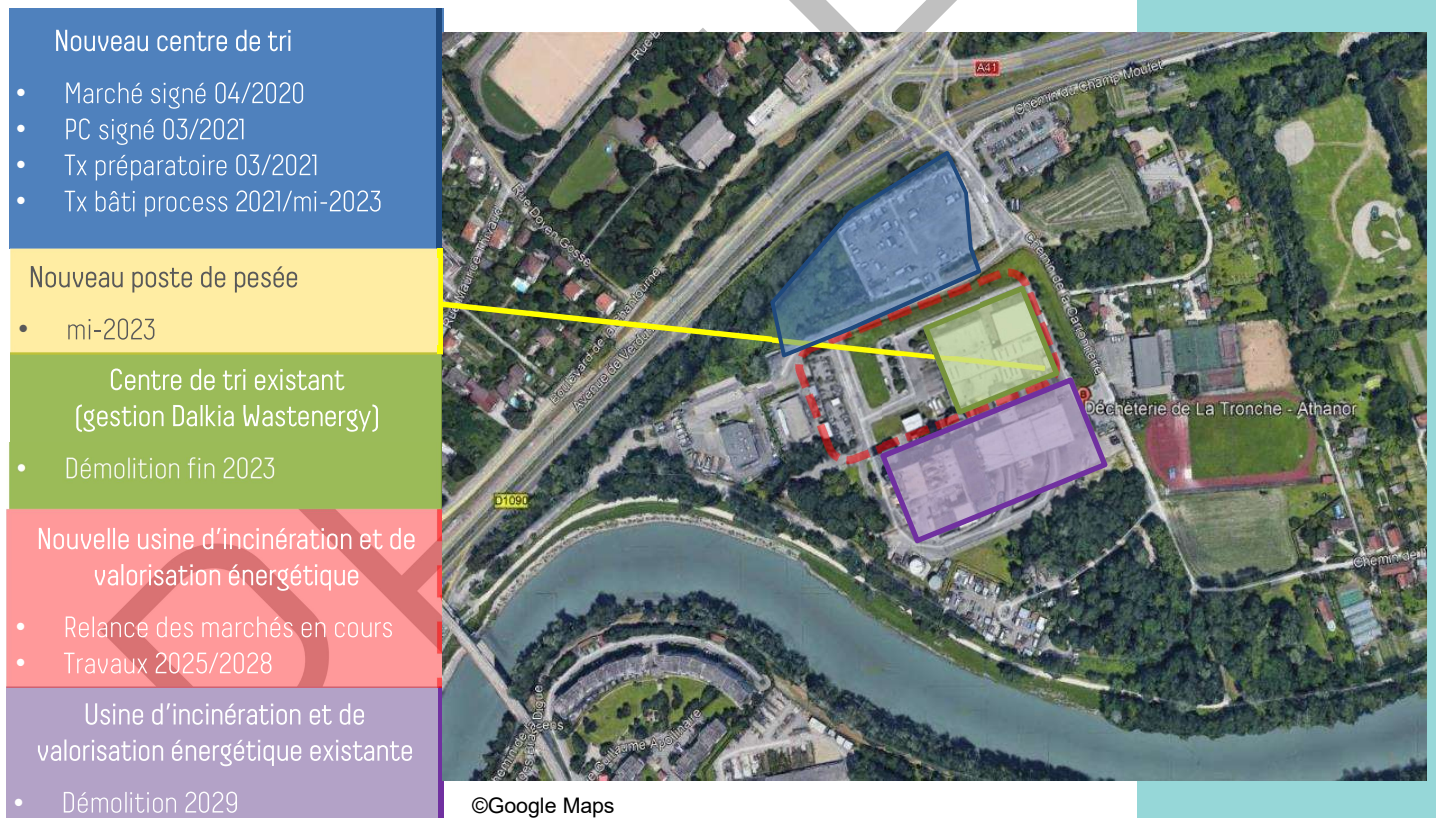
PROJETS DE RECONSTRUCTION

Les études préalables au projet ont conclu à la nécessité de reconstruire les installations pour les adapter aux futurs gisements de déchets (baisse des quantités d’ordures ménagères résiduelles, augmentation de celles de collectes sélectives), et aux futures normes environnementales.

La mutualisation à l’échelle des territoires partenaires permet de partager les risques tout en sécurisant les exutoires et de maîtriser les coûts de traitement des déchets à moyen et long terme.

L’implantation et les principales échéances de ces projets sont présentées sur la carte ci-après.

L’évolution de ceux-ci en 2020 est détaillée dans les chapitres concernés du présent document.



Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0078-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

III. CENTRE DE TRI

EXPLOITATION

Dans le cadre du groupement de commandes relatif au centre de tri, le marché public global de performance n° 2020-175 a été signé avec Dalkia Wastenergy en avril 2020 pour l'exploitation et la maintenance du centre de tri actuel et la Conception Construction Exploitation et Maintenance d'un nouveau centre de tri sur le même site. Ce marché est d'une durée de 8 ans, reconductible 2 fois un an.

- Tonnages triés et recyclés

Le bilan des tonnages, présenté dans le tableau suivant, est établi pour la période de mai à décembre 2020.

TONNAGES TRAITES

Collectivités	Multi matériaux	Emballages	Non Fibreux	Fibreux	Total Entrants	Coût de tri HT	Autres charges de fonctionnement
CC Le Grésivaudan	381t		968t	62t	1 411t	252 783 €	44 102 €
CC La Matheysine		182t			182t	32 393 €	5 942 €
Grenoble Alpes Métropole	10 898t	313t		1 014t	12 225t	1 909 790 €	392 363 €
CC de l'Oisans		157t			157t	27 148 €	5 131 €
CA du Pays Voironnais	124t	1 523t			1 647t	264 726 €	53 822 €
CC du Trièves		152t			152t	25 777 €	4 971 €
SMVIC		846t			846t	142 893 €	27 657 €
TOTAL	11 403t	3 173t	968t	1 076t	16 620t	2 655 511 €	533 987 €

La délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri a pris fin le 30 avril 2020. Le nouveau marché d'exploitation, attribué à Dalkia Wastenergy, a débuté le 1^{er} mai 2020. Le fonctionnement du centre de tri, qui était à l'arrêt depuis le 17 mars en raison de la crise du COVID, a repris le 18 mai. Par la suite, de nombreuses non-conformités ont été relevées par l'Apave sur la chaîne de tri et ont entraîné une nouvelle fermeture du centre de tri à partir du 17 novembre pour la réalisation de travaux de mise en sécurité. Le centre de tri a repris un fonctionnement normal mi-janvier 2021.

Ainsi en 2020, les tonnages traités au centre de tri sont impactés par un arrêt cumulé de l'installation sur la période de mai à décembre de 2 mois au total.

EN L'ABSENCE D'AUTRES CAPACITES DE TRI DISPONIBLES DANS LA REGION, LA COLLECTE SELECTIVE RECEPTIONNEE A ATHANOR SUR CES PERIODES (10 246 TONNES), A ETE INCINEREE DANS L'UNITE VOISINE POUR PRODUIRE DE L'ENERGIE.

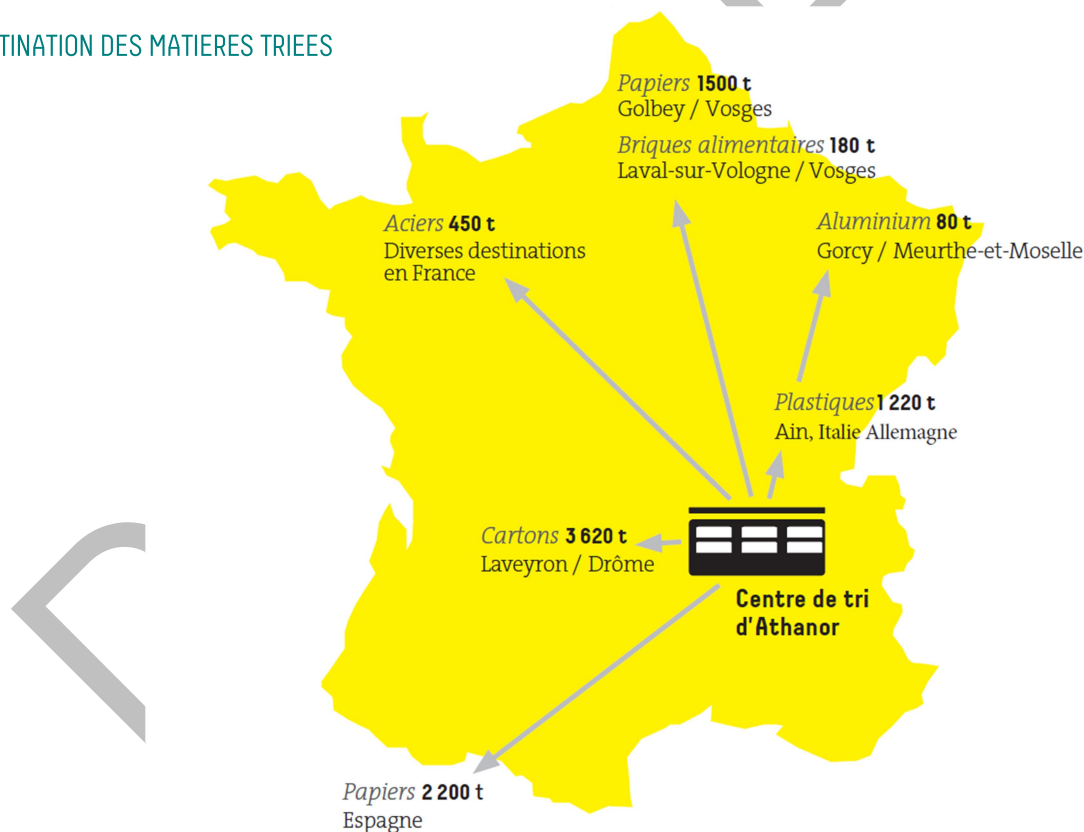
De mai à décembre 2020, les quantités de matériaux suivantes ont été recyclées :

TONNAGES EXPEDIES VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE²

Collectivités	Métaux	Plastiques	Papiers	Cartons	Total sortants
CC Le Grésivaudan	39t	177t	170t	253t	638t
CC La Matheysine	6t	12t	16t	50t	83t
Grenoble Alpes Métropole	408t	924t	3 197t	2 669t	7 198t
CC de l'Oisans	10t	21t	9t	26t	66t
CA du Pays Voironnais	51t	58t	268t	567t	944t
CC du Trièves	6t	12t	6t	26t	50t
SMVIC	11t	12t	49t	198t	270t
TOTAL	530t	1 214t	3 715t	3 789t	9 249t

Ce qui correspond aux recettes moyennes de 400 000€ complétées par les soutiens Citéo propres à chaque territoire (environ 1 500 000€)

DESTINATION DES MATIERES TRIEES



Carte des destinations principales des flux issus du centre de tri

Visites de l'installation : ces visites, destinées au grand public à des fins de sensibilisation au tri et au recyclage, n'ont pu être proposées sur les 8 premiers mois de contrat en raison de la situation sanitaire liée au COVID 19.

De nombreuses demandes ont été enregistrées pour l'année 2021 en prévision de la reprise de l'activité.

² Hors quantités stockées au 31/12/2020

• Prévisionnel 2021

Pour l'année 2021, le prévisionnel des apports de collecte sélective, hors monoflux de fibreux pour mise en balle directe, est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2020 (mai à décembre) REALISE	2021 PREVISIONNEL
Estimation initiale - TOTAL	24 506 t	39 609 t
CC Le Grésivaudan	1 411 t	2 600 t
CC La Matheysine	182 t	350 t
Grenoble Alpes Métropole	12 225 t	29 000 t
CC de l'Oisans	157 t	400 t
CA du Pays Voironnais	1 647 t	5 845 t
CC du Trièves	152 t	450 t
SMVIC	846 t	1 550 t
Vide de capacité SERNED (SICTOM de la Bièvre)	256 t	1 100 t
Vide de capacité SIBRECSA	527 t	1 200 t
Vide de capacité Université Grenoble Alpes	12 t	30 t
Vide de capacité PROPOLYS (McDonald's)	5 t	30 t
TOTAL	17 420 t	42 555 t

L'écart entre l'estimation initiale et le réalisé en 2020 s'explique par le détournement en incinération d'une partie des apports pendant les phases de fermeture du centre de tri. Les tonnages collectés par les membres du groupement ont représenté 27 666 tonnes au total de mai à décembre 2020.

Des écarts existent également entre ces estimations initiales et les tonnages prévisionnels réajustés pour 2021. Ceux-ci correspondent au passage d'une collecte des emballages seuls à une collecte multimatériaux (emballages et papiers) pour les territoires du Pays Voironnais (novembre 2019) et du Trièves (janvier 2021), à des réajustements par rapport au réalisé 2020 pour les autres territoires.

• Ajustements contractuels

En 2020, l'avenant n° 1 au marché global de performance du centre de tri a été signé avec Dalkia Wastenergy.

Cet avenant concernait :

- des travaux de remise en état du centre de tri pour un montant de 266 700 € HT,
- l'indemnisation des pertes afférentes : 100 000 € HT,
- ainsi que des travaux de maintenance et d'adaptation des équipements de manutention des ordures ménagères résiduelles pour un montant de 318 700 € HT.

CES DEUX PREMIERES DEPENSES ONT ETE PRISES EN CHARGE EXCLUSIVEMENT PAR GRENOBLE-ALPES METROPOLE, CELLE-CI PREVOYANT DE SE RETOURNER CONTRE L'ANCIEN EXPLOITANT.

CETTE REPARTITION SPECIFIQUE A FAIT L'OBJET DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE TRI.

• Perspectives

En 2021, à la suite des travaux de remise en conformité à la directive « Machines » du centre de tri par le nouveau titulaire, les ajustements suivants au marché doivent intervenir :

➤ avenant n° 2

Pour la prise en charge des travaux d'un montant de 425 000 € HT par Grenoble-Alpes Métropole seule.

Cette répartition spécifique fera l'objet de l'avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes du centre de tri.

➤ protocole d'accord transactionnel

L'objet de cet accord est de régler définitivement les conséquences induites par les travaux sur l'exploitation.

CENTRE DE TRI

CONSTRUCTION

- Démarrage de l'opération

Le marché global de performance a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 4 février 2020 au groupement Dalkia Wastenergy (mandataire), DHA Architectes (co-traitant), sous-traitants SETEC Energie Environnement (maîtrise d'œuvre générale, ICPE), Artelia (maîtrise d'œuvre génie civil VRD) et Bollegraaf (process).

L'ordre de service n°1 de la partie « investissement » du marché global a été signé le 27 avril 2020 et marque le démarrage du délai pour la construction du nouveau centre de tri. Le montant du marché, pour sa partie investissement, est de 50.963.985,38 € HT (valeur janvier 2020).

Un ajustement de délai a été effectué autorisant Dalkia Wastenergy à élaborer les éléments du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale jusqu'à fin octobre 2020, sans que cela n'ait d'incidence sur le délai global de mise en service de l'installation.

L'Avant-Projet Détaillé (APD) a été remis début octobre 2020 et le Projet (PRO) en toute fin d'année 2020.

Le permis de construire a été déposé à la Mairie de La Tronche le 29 octobre 2020.

Une demande d'examen au cas par cas, en application de l'article R 122-3 du code de l'environnement a été déposée par voie électronique le 19 octobre 2020. Par décision n°2020-ARA-KKP-38-013 en date du 23 novembre 2020, le Préfet de l'Isère a prescrit l'examen des volets Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et Loi sur l'Eau par les services de l'Etat sans consultation du public conformément à la procédure standard relative aux centres de tri.

En parallèle, la Métropole a désigné après mise en concurrence le coordonnateur SPS du chantier (Alpes Contrôles) et le Contrôleur Technique de la Construction (Bureau Veritas).



Foncier

La parcelle Meylan AO 0011 a été prise en location sur un bail de 9 ans pour servir de base vie au chantier du centre de tri. Elle pourra, par la suite, être utilisée pour le chantier de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique. La parcelle La Tronche AL 0055 située à l'angle nord-est de l'emprise du futur centre de tri est la propriété de l'Etat. Un accord de principe de l'Etat a été donné à la Métropole pour sa vente qui sera conclue en 2021.



Plan paysager du permis de construire

Réseaux

Le démarrage des travaux de construction du nouveau centre de tri, prévu en 2021, nécessite le dévoiement de nombreux réseaux aériens et souterrains qui sont situés sur le tènement foncier. Le pilotage et la coordination est réalisé par la Métropole.

RTE

Une ligne électrique exploitée par RTE, d'une tension de 63 kV, surplombe le site du futur centre de tri.

Des échanges techniques ont eu lieu entre les techniciens de la Métropole et de RTE au cours de l'année 2019, en parallèle des négociations du marché global de performance. Un accord sur la nécessité technique de déplacer la ligne haute tension 63 kV exploitée par RTE avait été trouvé, mais la prise en charge des travaux, évaluée à 1 M€ HT, ne trouvait pas d'accord juridique. Un rendez-vous conclusif en date du 7 février 2020 entre François Brottes, Président de RTE et Christophe Ferrari, Président de la Métropole, a permis d'établir la prise en charge du dévoiement de la ligne par RTE.

Sur l'année 2020, RTE a monté ses dossiers administratifs (APO – Demande d'Approbation du Projet d'Ouvrage) et préparé la consultation de ses entreprises, pour pouvoir démarrer les travaux début 2021.

Eau potable

Une canalisation d'eau potable majeure, de diamètre 600mm, passait sous l'accès actuel au site et part ensuite, côté Ouest, vers la station essence Ricou.

Pendant les négociations, les techniciens de la Métropole ont essayé de conserver cette voirie et les réseaux sous-jacents mais l'exiguïté du terrain d'emprise du projet ne l'a pas permis. C'est la régie Eau et Assainissement de la Métropole qui a pris en charge le déplacement de la canalisation, pour un montant de plus de 500 k€ HT.

Sur l'année 2020, la régie Eau et Assainissement a recruté son maître d'œuvre et validé l'AVP du projet.

Enedis et Orange

Les premiers contacts avec les réseaux secs ont été établis au 2^{ème} semestre 2020 avec Enedis (double alimentation du site 20 kV en coupure d'artère) et Orange (télécom du centre de tri).

- Ajustements contractuels

La rédaction du permis de démolir du centre de tri actuel a été ajoutée au marché, pour un montant de 12 000 €HT. Ce point a été rendu nécessaire pour permettre la bonne application du PLUI vis-à-vis du taux d'espace verts sur le tènement foncier, le PLUI ayant été finalisé en même temps que le présent marché.

- Perspectives

Au premier semestre 2021 sont programmés les travaux de dévoiement de réseaux nécessaires à la construction du nouveau centre de tri, pour ensuite enchaîner sur les travaux préparatoires et les travaux du bâtiment, réalisés par Dalkia Wastenergy.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0078-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

IV. USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE

La délégation de service public pour l'exploitation de l'UIVE, comme celle du centre de tri, arrivant à échéance en 2020, les six partenaires du groupement de commandes avaient lancé une consultation fin 2018 pour la passation d'un nouveau contrat de gestion de l'UIVE, sous la forme d'un marché public global de performance.

Cependant, en l'absence de concurrence, il avait été décidé, fin 2019, d'interrompre la procédure et de relancer de nouvelles consultations en dissociant les phases de construction et d'exploitation.

APRES MISE EN CONCURRENCE, LE MARCHE PUBLIC N° 2020-227 D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE L'UIVE A ETE SIGNE AVEC LA CCIAG POUR UNE DUREE DE 4 ANS, RECONDUCTIBLE 2 FOIS UN AN, A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2020.

En parallèle, la convention de services et de livraison de l'énergie du site au réseau de chauffage principal de l'agglomération grenobloise a été signée par le groupement de commandes avec la CCIAG jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est également reconductible 2 fois un an.

EXPLOITATION

- Tonnages traités et quantités d'énergie valorisée

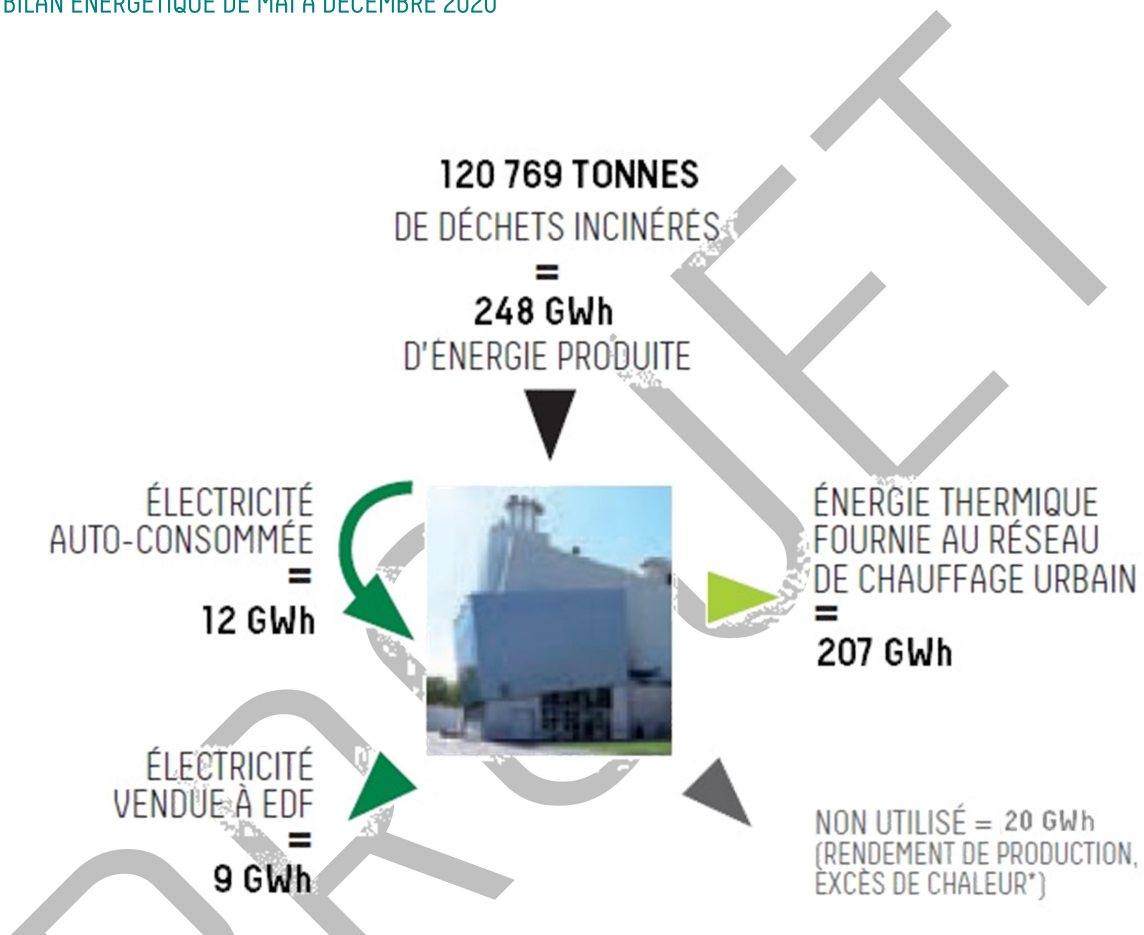
Le bilan des tonnages, présenté dans le tableau suivant, est établi pour la période de mai à décembre 2020.

Collectivités	Tonnages incinérés	Coût d'exploitation	Autres charges de fonctionnement	Electricité vendue	Recettes Vente Electricité	Chaleur vendue	Recettes vente chaleur
CC Le Grésivaudan	7 604t	621 037 €	310 691 €	588 MWh	31 230 €	13 063 MWh	262 888 €
CC La Matheysine	3 556t	291 541 €	145 315 €	279 MWh	14 606 €	6 030 MWh	122 749 €
Grenoble Alpes Métropole	79 464t	6 475 660 €	3 594 660 €	7 176 MWh	326 366 €	136 300 MWh	2 438 353 €
CC de l'Oisans	3 237t	266 676 €	132 276 €	260 MWh	13 296 €	5 468 MWh	111 314 €
CA du Pays Voironnais	13 147t	1 072 200 €	537 169 €	1 008 MWh	53 994 €	22 230 MWh	447 164 €
CC du Trièves	1 543t	125 701 €	63 044 €	121 MWh	6 337 €	2 615 MWh	52 845 €
TOTAL	108 551t	8 852 815 €	4 783 155 €	9 432 MWh	445 829 €	185 706 MWh	3 336 284 €

Durant les périodes de fermeture du centre de tri, la collecte sélective a été détournée vers l'incinération. Cela a nécessité d'adapter les paramètres de conduite de la combustion et des difficultés liées à l'augmentation des bouchages des goulottes d'air primaire par de l'aluminium ont été rencontrées. D'autre part, l'arrêt du centre de tri a entraîné un flux de camions plus important sur le quai d'incinération engendrant des longs temps d'attente pour le déchargement des camions.

Chaque membre du groupement perçoit, au prorata de ses apports à l'UIVE, une quote-part des recettes de vente de chaleur au réseau de chauffage urbain ainsi que de vente de l'électricité à EDF dans le cadre d'un contrat conclu jusqu'au 30 septembre 2022.

BILAN ENERGETIQUE DE MAI A DECEMBRE 2020



**L'excès de chaleur représente l'énergie dissipée au niveau des systèmes aérofrigorifères de l'installation quand la demande en énergie du réseau est limitée ou irrégulière (l'été notamment, matinée froide et journée chaude en intersaison)*

• Prévisionnel 2021

Pour l'année 2021, le prévisionnel des apports de déchets à l'UIVE est présenté ci-dessous :

	2020 (mai à décembre) REALISE	2021 PREVISIONNEL
CC Le Grésivaudan	7 604 t	14 610 t
CC La Matheysine	3 556 t	5 370 t
Grenoble Alpes Métropole	73 395 t	103 700 t
CC de l'Oisans	3 237 t	6 084 t
CA du Pays Voironnais	13 147 t	18 289 t
CC du Trièves	1 492 t	2 065 t
Broyat d'encombrants (Grésivaudan, Matheysine, GAM, Trièves)	6 120 t	15 000 t
Refus de tri SERNED (SICTOM de la Bièvre)	89 t	330 t
Refus de tri SIBRECSA	304 t	360 t
Refus de tri SMVIC	636 t	540 t
Ordures Ménagères SMVIC	0 t	1 200 t
Ordures Ménagères Université Grenoble Alpes	500 t	915 t
Déchets des Activités Economiques (LELY ENVIRONNEMENT)	1 896 t	3 500 t
Déchets des Activités Economiques (RONAVAL)	3 731 t	6 500 t
DASRI ³	1 356 t	2 500 t
Vide de capacité CCIAG	3 706 t	-
TOTAL	120 769 t	180 963 t

A noter en particulier :

- en 2020, le broyat d'encombrants incinéré à l'UIVE provenait pour 51 tonnes du Trièves et pour le reste, de la Métropole. En 2021, sera également incinéré le broyat d'encombrants du Grésivaudan et de la Matheysine, au prorata des gisements d'encombrants de chacun, ramenés à la capacité de traitement de broyat d'encombrants de l'installation, soit 15 000 tonnes. La répartition s'établit ainsi pour 2021 :

	Gisement encombrants	Quote-part correspondante	Quote-part rapportée à la capacité de la CCIAG	Quote-part arrondie
Grenoble Alpes Métropole	20 136 t	75%	11 255 t	11 300 t
CC Le Grésivaudan	4 000 t	15%	2 236 t	2 200 t
CC La Matheysine	2 000 t	7%	1 118 t	1 100 t
CC du Trièves	700 t	3%	391 t	400 t
TOTAL	26 836	100%	15 000 t	15 000 t

- à partir d'octobre 2021, les ordures ménagères de SMVIC seront traitées à l'UIVE dans le cadre d'une convention signée avec la Métropole (cf. chapitre « Politique commerciale »).

^{3 3} Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

- les refus de tri issus des déchets des McDonald's dans le cadre de la convention d'apport avec la société PROPOLYS (cf. chapitre « Politique commerciale ») n'apparaissent pas dans ce tableau car les quantités sont très faibles en 2020.

• Perspectives d'ajustements contractuels

En 2020, aucune modification du marché d'exploitation de l'UIVE n'est intervenue. Toutefois, des ajustements doivent être intégrés par avenant ; ils concernent les points suivants :

↳ Le gel de certains critères de performance impactés par le centre de tri voisin :

Les arrêts du centre de tri en 2020 ont impacté les niveaux de performances de l'UIVE. Ces difficultés ne sont pas imputables à l'exploitant. Ainsi, il conviendra d'adapter, par avenant, les garanties de performance en adéquation avec ces contraintes d'exploitation.

↳ La tarification pour le traitement des DASRI en cas de dépannage

En ce qui concerne la réception et le traitement des DASRI à l'UIVE, il s'avère parfois nécessaire d'accepter des déchets supplémentaires en urgence pour dépanner les opérateurs. La convention de gré à gré élaborée par la Métropole pour le traitement des apports des opérateurs privés, à ce stade, ne tient pas compte d'un tarif adapté à cette situation, qui requiert la mise en œuvre de moyens supplémentaires par l'exploitant (renforcement des équipes de jour, ajout d'un poste le samedi après-midi ou ajout d'une équipe de nuit). Ainsi, il est prévu également d'intégrer par avenant au marché un nouveau tarif pour la prise en charge de DASRI en dépannage. Cette nouvelle disposition tarifaire fera également l'objet d'une modification de la convention d'apport de gré à gré à l'UIVE (cf. chapitre « Politique commerciale »).

Cet avenant permettra en complément quelques ajustements contractuels à la marge, comme la modification de la date de remise du rapport annuel, l'ajustement du contenu des bilans périodiques, des précisions concernant la gestion de la fin de contrat, ...

• Suivi de la conformité réglementaire de l'usine et du site

Les rejets atmosphériques en sortie de cheminée sont suivis quotidiennement afin de s'assurer que les valeurs limites d'émissions (VLE) prescrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter sont respectées.

Les substances mesurées en continu sont : le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les poussières, le chlorure d'hydrogène (HCl), le fluorure d'hydrogène (HF) et les dioxines-furanes.

En complément, ces substances sont également mesurées semestriellement par un organisme de

contrôle agréé. Lors de ces contrôles semestriels, 11 métaux lourds et le mercure sont également mesurés en sortie de cheminée.

En 2020, le nombre d'heures de dépassement des valeurs limites d'émission en moyenne demi-heure est de 30,3 heures cumulées sur les 3 lignes d'incinération et l'ensemble des substances (Figure 1). Ceci montre une très bonne maîtrise des émissions, la valeur réglementaire étant de 60 h/an par ligne (180 h/an cumulées sur les 3 lignes) soit moins de 1% du temps de fonctionnement (8 000h/an/ligne).

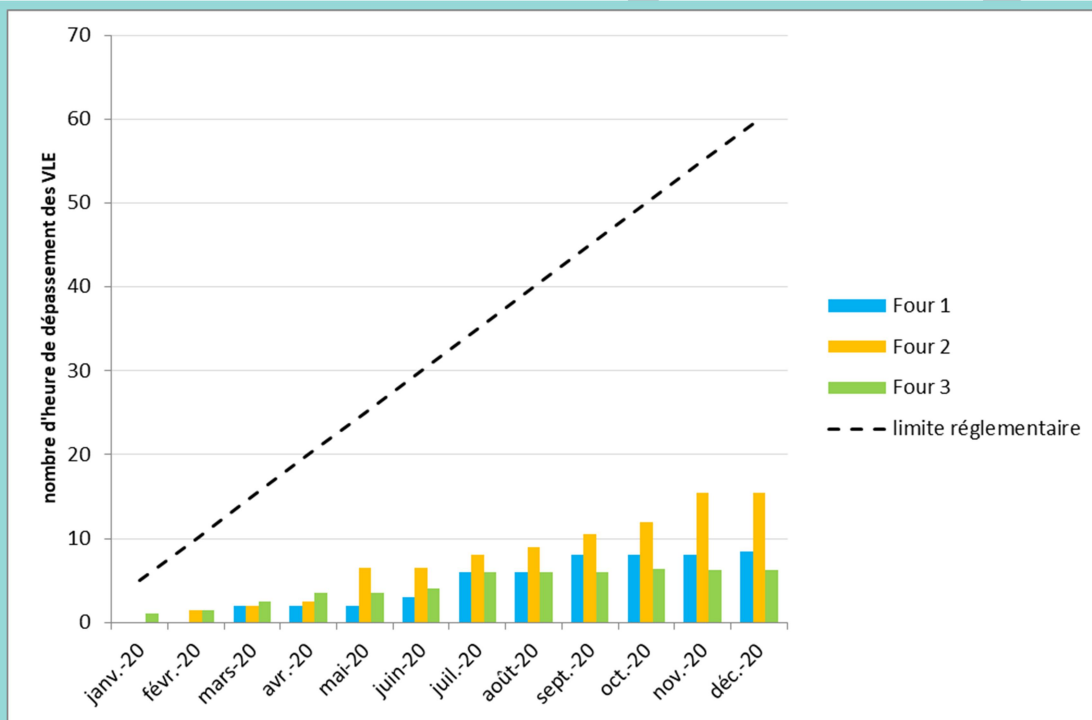


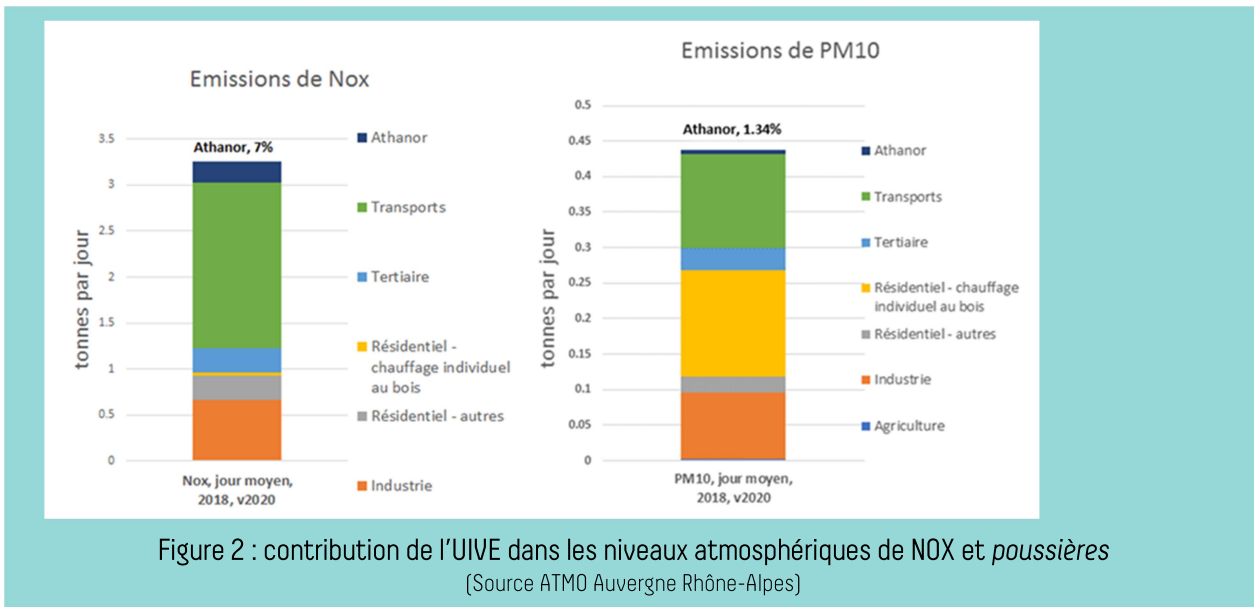
Figure 1 : nombre d'heures de dépassement cumulés des VLE en moyenne demi-heure

Tous les mois, un rapport reprenant en synthèse les résultats des différentes mesures réalisées sur le site est communiqué à la Dreal.

DEPUIS 2006, L'UIVE PARTICIPE AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES DIOXINES, FURANES ET METAUX LOURDS PILOTE PAR ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES QUI PERMET UN SUIVI DES EMISSIONS AU NIVEAU REGIONAL. EN RHONE-ALPES, UNE TRES NETTE BAISSSE DES EMISSIONS DE DIOXINES LIEES A LA MISE AUX NORMES DES USINES D'INCINERATION EN 2006 A ETE OBSERVEE (BAISSE DE 83% ENTRE 2000 ET 2017⁴). LA SOURCE LA PLUS EMETTRICE IDENTIFIEE A CE JOUR CONCERNE LA PRATIQUE ILLICITE DU BRULAGE SAUVAGE.

4 Source Atmo Auvergne Rhône-Alpes

D'après ATMO Auvergne Rhône-Alpes, la contribution de l'UIVE aux émissions atmosphériques de NOx, prenant en compte les 4 communes autour de l'UIVE, représente 7 % des émissions totales. Pour les poussières (PM10), la contribution d'Athador reste faible, de l'ordre de 1,3 % (Figure 2).



D'autre part, conformément à l'arrêté préfectoral, un suivi environnemental est réalisé annuellement autour du site. (Figure 3).

Ce suivi permet d'appréhender l'impact des retombées atmosphériques de l'incinérateur sur l'environnement direct de l'installation. Pour se faire, des mesures de 13 métaux lourds et des dioxines-furanes sont réalisées dans différentes matrices (sol, lichen, choux frisés et collecteurs de poussières), dans un périmètre défini autour du site, dans et hors des zones sous influence de l'UIVE. Ces résultats font l'objet d'un rapport remis à la DREAL et disponible sur le site de la Métropole.



Matrice : choux frisés sur support EVADIES
 Nombre de station : 8
 Période d'exposition : août-septembre 2020



Matrice : sols prélevés par EVADIES
 Nombre de stations : 8
 Date de prélèvement : septembre 2020



Matrice : lichens prélevés par EVADIES
 Nombre de stations : 6
 Date de prélèvement : septembre 2020



Matrice : air, installé par ATMO AURA
 Nombre de stations pour les jauges : 2
 Date de prélèvement : 2 x 2 mois
 (29/1/20 - 25/3/20 et 15/7/20 - 09/09/20)

Figure 3 : Programme de surveillance environnementale

USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE

CONSTRUCTION

Fin 2018, une consultation pour un marché global d'exploitation et de reconstruction de l'UIVE avait été lancée parallèlement à celle relative au centre de tri. Toutefois, en l'absence de concurrence, cette consultation a été déclarée sans suite en novembre 2019.

AU 2^{EME} SEMESTRE 2020, UN CABINET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A ETE MISSIONNE POUR REETUDIER LES MODALITES ENVISAGEABLES POUR LA RECONSTRUCTION DE L'USINE D'INCINERATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE, AVEC COMME OBJECTIF PRIORITAIRE DE FAVORISER LA CONCURRENCE.

• Perspectives

Le choix du mode de dévolution est attendu en début d'année 2021, puis le programme d'opération sera mis à jour et les premières consultations de prestations intellectuelles pourront être lancées.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220328-DEL-2022-0078-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

V. POLITIQUE COMMERCIALE

Grenoble-Alpes Métropole, en qualité de coordonnateur du groupement, est responsable de la commercialisation des capacités résiduelles des installations de tri et d'incinération.

Trois dispositifs contractuels différents sont possibles :

- l'établissement d'une convention de coopération publique ou d'une convention de prestation de services **entre EPCI exerçant les mêmes compétences en matière de gestion des déchets**. Dans ce cadre les prestations sont facturées à prix coûtant ;
- la soumission par la Métropole à un marché public, **avec les établissements soumis au Code de la commande publique**, à l'issue d'une procédure de consultation à laquelle elle s'est portée candidate ;
- la signature d'une convention d'apport, approuvée par délibération du conseil métropolitain du 28 février 2020, **avec les opérateurs qui ne sont pas soumis au Code de la commande publique**. La grille tarifaire de la convention est présentée en annexe. Les tarifs sont fixés sur la base d'un juste équilibre entre le coût de revient pour la collectivité et le coût du marché, dans le respect des conditions de la concurrence.

Pour l'essentiel, les contrats ont été signés avec les clients historiques des installations, non membres du groupement de commandes, afin d'assurer la continuité de traitement de leurs déchets.

	Contractants	Volume d'apport au centre de tri	Volume d'apport à l'UIVE	
Coopération publique	SIBRECSA	800 t - 1 200 t	100 t - 2 000 t	
Marché public	UGA	30 t	1 000 t	
Opérateurs			Ferme	Flexible
	SERNED pour SICTOM de la Bièvre	500 t	-	
	PIZZORNO (PROPOLYS) pour McDonalds	30 t	-	
	RONAVAL	-	3 500 t + 1 500 t (DASRI)	3 000 t
	LELY E.	-	3 000 t + 1 000 t (DASRI)	4 500 t
	PROSERVE DASRI	-		60 t (DASRI)

La convention signée avec le **SIBRECSA** porte sur les 2 équipements, mais le recours à l'incinération ne concerne que des situations de dépannage. En pratique, celui-ci n'a pas été utilisé en 2020.

La convention signée avec la société **SERNED**, exploitant du SICTOM de la Bièvre, concerne le tri des déchets de la Communauté de communes du massif du Vercors.

Enfin, une convention d'apport a été signée avec **PROPOLYS**, filiale de Pizzorno Environnement, qui collecte les emballages recyclables de certains McDonald's de l'agglomération grenobloise.

En ce qui concerne l'incinération de déchets, le tableau ci-dessus distingue les 2 types d'engagements contractuels proposés dans la convention de gré à gré, associés à des tarifs spécifiques, et qui sont :

- l'engagement ferme selon lequel les quantités annuelles fixées dans la convention sont obligatoirement réceptionnées et traitées par l'exploitant ;
- l'engagement flexible selon lequel une partie des quantités contractualisées peut être refusée, sans aucune garantie de traitement.

Il est à préciser enfin que le marché d'exploitation de l'UIVE laisse également la possibilité à la **CCIAG** d'utiliser pour ses propres apports un volume d'au plus 14 000 tonnes/an, sous réserve de la capacité résiduelle disponible de l'installation.

Le bilan de la gestion de ces vides de capacité est présenté dans le tableau suivant :

	TRI	UIVE
Année 2020	Tonnages triés	Tonnages incinérés
SERNED (SICTOM de la Bièvre)	256t	89t
SIBRECSA	527t	304t
SMVIC		636t
Université Grenoble Alpes	12t	499t
LELY RONAVAL / DASRI		6 983t
CCIAG		3 706t
TOTAL	795t	12 217t

ANNEXE

TARIFICATION DU TRAITEMENT DES DECHETS DANS LES UNITES DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les coûts unitaires appliqués sur ces installations sont les suivants :

Tarifs par tonne traitée
 (€ HT, hors taxe communale et TGAP le cas échéant, base février 2020)

Centre de tri

Déchets multi-matériaux*	190
Déchets d'emballages ménagers*	220
Non-fibreux*	250
Tri de déchets ménagers recyclables, quel que soit le type de collecte*, les recettes de vente des matériaux étant laissées au bénéfice de la Métropole	150
Plus-value pour toute caractérisation dont le taux de refus est supérieur d'au moins 5 points par rapport au taux de refus type égal à 25%	+ 5 € HT / tonne entrante par tranche d'écart de 5 points
Moins-value pour toute caractérisation dont le taux de refus est inférieur d'au moins 5 points par rapport au taux de refus type égal à 25%	- 5 € HT / tonne entrante par tranche d'écart de 5 points
Déclassement	150

* sur la base d'une collecte type contenant 25% de refus de tri

Usine d'incinération et de valorisation énergétique

Engagement ferme	92
Engagement flexible	87
Refus de la collecte sélective	107
Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)	92
	8,50 €HT/bac

Centre de compostage

Déchets alimentaires	85
Déclassement	150

Ces tarifs sont applicables à compter d'au moins une tonne traitée par facturation.
 Ils ne sont pas applicables en cas de réponse à des appels d'offres publics.